

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 455

3 mars 2009

SOMMAIRE

Alain Leer Architectes & Associés S.à r.l.	21808	Logix IX S.à r.l.	21810
Alpha Investissements S.A.	21827	Logix VIII S.à r.l.	21833
Amas Fund 21818		Logix V S.à r.l.	21831
Bavarian Building Management GmbH ... 21835		Logix XIII S.à r.l.	21812
Borealis (Luxembourg) S.C.A. 21840		Logix XII S.à r.l.	21814
Bravura Solutions Luxembourg Holdings S.à r.l. 21820		Lorraine Participations S.A.	21804
Brean Murray Carret Reinsurance S.A. .. 21836		Manulife Century Investments (Luxem- bourg) S.A.	21805
Communication - System & Business Con- sulting 21803		Mill Street Finance S.à r.l.	21801
Conexy Plus SA 21824		MSEOF Airport S.à r.l.	21819
Credipar S.A. 21827		MSEOF Bayerstrasse S.à r.l.	21821
Creditanstalt Global Markets Umbrella Fund 21794		MSEOF Luxury S.à r.l.	21821
DWM Funds S.C.A. - SICAV SIF 21800		MSEOF Stempelfabrik S.à r.l.	21805
Europartners Multi Investment Fund 21794		Nevada Investments S.A.	21805
Feel Safe by Guy Beck Sàrl 21798		Novate S.A.	21835
Gentile Promotions Sàrl 21837		Noxa-Trans s.à.r.l.	21839
Hazel Logistics S.A. 21804		Papillon Bleu S.A.	21820
I.F.A. International Finance Assistance Holding S.A. 21821		Partimo S.A.	21819
ISR Group of Companies S.A. 21827		Pentair Asia Holdings S.à r.l.	21796
Ital-Rent Sàrl 21820		Pentair Holdings S.à r.l.	21796
KBC Institutional Cash 21800		Quorance Immobilière S.A.	21804
KBC Renta 21800		RELOG Holding S.à r.l.	21794
KBL Key Fund 21796		Select Tech S.A.	21829
Le Grand Café S.A. 21801		Sirius Fund 21814	
Lehman Brothers European Mezzanine 2004 Sicav 21819		Société Financière d'Entreprises	21822
Logix II S.à r.l. 21816		Tecon S.A.	21830
Logix I S.à r.l. 21806		TONIC Food & Fashion Sàrl	21801
		Valueinvest Lux 21830	
		Wellness House S.A. 21830	
		YEP Aviation 21803	

Creditanstalt Global Markets Umbrella Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 54.095.

—
RECTIFICATIF

Le siège social de la société est le 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme
Pour CREDITANSTALT GLOBAL MARKETS UMBRELLA FUND
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009021351/526/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB01130. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Europartners Multi Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 33.790.

—
RECTIFICATIF

Le siège social de la société est le 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme
Pour EUROPARTNERS MULTI INVESTMENT FUND
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009021353/526/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB01120. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

RELOG Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 132.481.

In the year two thousand and nine.

On the twenty-first of January.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

APPEARED:

1.- The private limited liability company RCP 1 (LUX) S.à r.l., with registered office in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;

2.- The private limited liability company RCP 3 S.à r.l., with registered office in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;

3.- The private limited liability company FIRST INVESTORS HOLDING S.à r.l., with registered office in L-2633 Senningerberg, EBBC, 6D, route de Trèves;

4.- The private limited liability company FREO INVESTORS GmbH, with registered office in D-64390 Erzhäusen, Kiefernweg 21 (Germany);

5.- The private limited liability company FREO INVESTORS II GmbH, with registered office in D-60325 Frankfurt am Main, Taunusanlage, 21 (Germany).

All are here represented by Mr. Alain THILL, private employee, with professional address at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of five proxies given under private seal.

The said proxies, signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented by their proxy-holder, have requested the undersigned notary to act:

- That the private limited liability company (société à responsabilité limitée) RELOG HOLDING S.à r.l., having its registered office in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, R.C.S. Luxembourg number B132481, has been incorporated by deed of the undersigned Notary, on the 26th of September 2007, published in the Mémorial C number 2598 of the 14th of November 2007.

- That the appearing parties, represented as said before, are the sole actual partners of the said company and that they have taken, through their representative, the following resolutions:

First resolution

Decision is taken to transfer the registered office of the Company from L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, to L-2633 Senningerberg, EBBC, 6D, route de Trèves, municipality of Niederanven.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, article 2.1. of the articles of incorporation is amended and will have henceforth the following wording:

" **2.1.** The registered office of the Company is established at Senningerberg (municipality of Niederanven), Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners which shall be adopted in the manner required for the amendment of the Articles."

Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately eight hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf.

Le vingt et un janvier.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

ONT COMPARU:

1.- La société à responsabilité limitée RCP 1 (LUX) S.à.r.l., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie;

2.- La société à responsabilité limitée RCP 3 (LUX) S.à.r.l., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie;

3.- La société à responsabilité limitée FIRST INVESTORS HOLDING S.à.r.l., ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, EBBC, 6D, route de Trèves;

4.- La société à responsabilité limitée FREO INVESTORS GmbH, ayant son siège social à D-64390 Erzhausen, Kiefernweg 21 (Allemagne);

5.- La société à responsabilité limitée FREO INVESTORS II GmbH, ayant son siège social à D-60325 Frankfurt am Main, Taunusanlage, 21 (Allemagne).

Toutes sont ici représentées par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de cinq procurations sous seing privé données.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes, représentées par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée RELOG HOLDING S.à r.l., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, R.C.S. Luxembourg numéro B132481, a été constituée par acte du notaire instrumentant, le 26 septembre 2007, publié au Mémorial C numéro 2598 du 14 novembre 2007.

- Que les comparantes, représentées comme dit ci-avant, sont les seules associées actuelles de la Société et qu'elles ont pris, par leur représentant, les résolutions suivantes:

21796

Première résolution

Décision est prise de transférer le siège social de la société de L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, à L-2633 Senningerberg, EBBC, 6D, route de Trêves, commune de Niederanven.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 2.1. des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **2.1.** Le siège social est établi à Senningerberg (commune de Niederanven), Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 3 février 2009. Relation GRE/2009/418. Reçu soixante quinze euros 75 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 6 février 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009021359/231/102.

(090022654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

KBL Key Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 63.616.

—
RECTIFICATIF

Le siège social de la SICAV est le 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour KBL KEY FUN

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009021362/526/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB01115. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

**Pentair Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Pentair Asia Holdings S.à r.l.).**

Capital social: EUR 30.421.269,00.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 81.548.

In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth day of December,
Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Pentair Asia Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée (a private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 30,421,269, having its registered office at 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 81.548.

There appeared

Pentair Global S.à r.l., a société à responsabilité limitée (a private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 43,057,550, having its registered office at 16, rue de Nassau, L- 2213 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 72.853 (the "Sole Shareholder").

Here represented by Christophe Maillard, Avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialed ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, through its attorney, requests the notary to act that:

- (i) The Sole Shareholder present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list.
- (ii) As appears from the proxy, the 30,421,269 (thirty million four hundred twenty-one thousand two hundred sixty-nine) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.
- (iii) The agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1) Change of the name of the Company to Pentair Holdings;
- 2) Subsequent amendment to article 4 of the articles of association of the Company;
- 3) Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to change the name of the Company to Pentair Holdings.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolved to amend article 4 of the articles of association of the Company to be read as follows:

" **Art. 4.** The corporation shall take the name of Pentair Holdings"

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about 1,500.- Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing person, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-neuf Décembre

Pardevant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société Pentair Asia Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, ayant un capital social de 30,421,269 EUR, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 81.548 (la "Société").

A comparu

Pentair Global S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, ayant un capital social de 43.057.550 EUR, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 72.853 (l' "Associé Unique");

ici représentée par Christophe Maillard, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La partie comparante, par l'intermédiaire de son mandataire, prie le notaire d'acter que:

(i) L'Associé Unique, présent ou représenté, et le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés dans une liste de présence.

(ii) Il ressort de la procuration que les 30,421,269 (trente million quatre cent vingt-et-un mille deux cent soixante-neuf) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé.

(iii) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification du nom de la Société en Pentair Holdings;
2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société;
3. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé de modifier le nom de la Société, de telle sorte que le nom de la Société soit Pentair Holdings,

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 4 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 4** . La société prend la dénomination de Pentair Holdings"

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de cet acte notarié, s'élève à environ 1.500.- Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la personne comparante, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: C. MAILLARD, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 30 décembre 2008. Relation: LAC/2008/53061. Reçu douze euros (12.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009021356/211/99.

(090022470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Feel Safe by Guy Beck Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5775 Weiler-la-Tour, 14, rue Emil Marx.

R.C.S. Luxembourg B 144.521.

—
STATUTS

L'an deux mil neuf.

Le douze janvier;

Pardevant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

Monsieur Guy BECK, employé privé, né à Differdange le 9 avril 1970 (Matricule 19700409239), demeurant à L-5775 Weiler-la-Tour, 14 rue Emil Marx.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "FEEL SAFE BY GUY BECK Sàrl".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Weiler-la-Tour.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une agence d'assurance par l'intermédiaire de personnes physiques dûment agréées ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EURO (Euro 12.400.-) représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EURO (Euro 124.-) chacune.

Toutes ces parts ont été entièrement souscrites par l'associé unique Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EURO (Euro 12.400.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8.

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernières volontés concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdits parts sociales de désigner un mantaire.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que l'associé n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition de l'associé.

Art. 12. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais.

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à MILLE EURO (Euro 1.000.-).

Assemblée générale.

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, fait désigner lui-même comme gérant unique.

Il peut engager valablement la société sans limitation de sommes.

Le siège social est établi à L-5775 Weiler-La-Tour, 14 rue Emil Marx.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Beck, C.Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette le 19 janvier 2009 Relation: EAC/2009/594 Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande au fin de la publication au Mémorial C, du Commerce et des Sociétés.

Bettembourg, le 29 janvier 2009.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2009021401/209/75.

(090022119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

KBC Renta, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 23.669.

—
RECTIFICATIF

Le siège social de la SICAV est le 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

L'adresse de la société Ernst & Young est le 7, parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach et non plus le 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour KBC RENTA

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009021355/526/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB01116. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

KBC Institutional Cash, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 39.266.

—
RECTIFICATIF

Le siège social de la SICAV est le 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

L'adresse de la société Ernst & Young est le 7, parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach et non plus le 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour KBC INSTITUTIONAL CASH

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009021354/526/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB01118. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

DWM Funds S.C.A. - SICAV SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 138.353.

—
RECTIFICATIF

Le siège social de la société est le 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg et non le 11, rue Aldringen, L-2960 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme
Pour DWM FUNDS S.C.A. - SICAV SIF
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009021348/526/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB01134. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Mill Street Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.454.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 décembre 2008

L'Assemblée décide de prononcer la clôture de la liquidation de la Société.

L'Assemblée décide que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant cinq ans, à partir de la date de la publication des présentes dans le Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, à l'adresse suivante: 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Fides (Luxembourg) S.A.

Signatures

Liquidateur

Référence de publication: 2009021331/683/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06388. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Le Grand Café S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 9, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 67.322.

—
Attestation de l'administrateur délégué

Je soussigné Régis LALLEMENT, administrateur délégué de la société LE GRAND CAFE SA, atteste des changements d'adresses suivants:

- la nouvelle adresse de Monsieur Régis LALLEMENT est: 9, Place d'Armes à L-1136 Luxembourg.
- la nouvelle adresse de Madame Florence KOZAK est: 9, Place d'Armes à L-1136 Luxembourg.
- la nouvelle adresse de Monsieur Gérard GLEMAIN est: 5, route de Jarcy à F-91450 ETIOLLES.

Fait à Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Monsieur Régis LALLEMENT

Administrateur délégué

Référence de publication: 2009021418/597/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA11032. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

TONIC Food & Fashion Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3441 Dudelange, 37, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 144.526.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le huit janvier.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange.

Ont comparu:

1.- Guy BLAU, gérant, né à Luxembourg, le 26 mai 1978, demeurant professionnellement à L-3441 Dudelange, 37, avenue Grande-Duchesse Charlotte;

2.- Jerry BLAU, vendeur, né à Luxembourg, le 27 mars 1980, demeurant professionnellement à L-3441 Dudelange, 37, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

Les comparant ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de TONIC Food & Fashion SARL.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Dudelange.

Art. 3. La société a pour objet la vente d'alimentation pour les sportifs, des produits minceur et des accessoires de fitness.

Elle pourra d'une façon générale faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400.-) euros, représenté par cent vingt-quatre (124) parts de cent (100.-) euros chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Les parts ont été souscrites comme suit:

Ont comparu:

1.- Guy BLAU, gérant, né à Luxembourg, le 26 mai 1978, demeurant professionnellement à L-3441 Dudelange, 37, avenue Grande-Duchesse Charlotte, soixante-deux parts	62
2.- Jerry BLAU, vendeur, né à Luxembourg, le 27 mars 1980, demeurant professionnellement à L-3441 Dudelange, 37, avenue Grande-Duchesse Charlotte, soixante-deux parts	62
Total: Cent vingt-quatre parts	124

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais.

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850.-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire.

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-3441 Dudelange, 37, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- Sont nommés gérants, pour une durée illimitée:

Guy BLAU, gérant, né à Luxembourg, le 26 mai 1978, demeurant professionnellement à L-3441 Dudelange, 37, avenue Grande-Duchesse Charlotte, gérant technique.

Jerry BLAU, vendeur, né à Luxembourg, le 27 mars 1980, demeurant professionnellement à L-3441 Dudelange, 37, avenue Grande-Duchesse Charlotte, gérant administratif.

La société est engagée, sans préjudice d'une procuration de l'un pour l'autre, par la signature conjointe des deux gérants.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire aux comparants que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Blau, Blau et Molitor

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 16 janvier 2009. Relation: EAC/2009/552. Reçu soixante quinze euros 75.-.

Le Receveur ff. (Signé): Boïça.

Pour EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C. Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 26 JAN. 2009.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2009021396/223/72.

(090022297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

YEP Aviation, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 7, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 136.988.

Suite à la conclusion du Share Transfer Form en date du 2 février 2009, Young Energy Prize S.A., ayant son siège social au 7, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, immatriculée sous le numéro RCS B 111.776 a transféré 125 parts sociales de la société YEP Aviation Sàrl à la société LuxLegacy Limited, ayant son siège social à Commerce House, 1 Bowring Road, Ramsey, Isle of Man IM8 2LQ immatriculée au Isle of Man Companies Registry sous le numéro 3452V.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

YEP Aviation
Patrick Hansen
Gérant

Référence de publication: 2009021416/9756/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB03247. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

CSB Consulting, Communication - System & Business Consulting, Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 3-7, rue Goell.

R.C.S. Luxembourg B 69.193.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 15 décembre 2008

L'assemblée renouvelle aux fonctions de réviseur d'entreprises indépendant la société Deloitte S.A., avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, RCS Luxembourg B 67.895.

La fonction de réviseur est donnée pour un terme de trois ans se terminant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2011 statuant sur les comptes annuels.

Luxembourg, le 18 décembre 2008.

William Van Malderen
Executive President
Administrateur

Référence de publication: 2009021424/636/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06824. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Lorraine Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 59.261.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 19 janvier 2009

L'Assemblée constate et accepte la démission aux fonctions d'administrateur de Monsieur Maurice HOUSSA, économiste, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

L'Assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur Monsieur Marco CASAGRANDE, employé privé, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Le nouvel administrateur ainsi nommé, terminera le mandat accordé à son prédécesseur, jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2014.

EURO-SUISSE AUDIT (Luxembourg)

Signature

Référence de publication: 2009021422/636/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09879. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Quorance Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 128.532.

—
Extrait de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 décembre 2008

1. L'assemblée accepte la démission de l'administrateur unique Monsieur Yves Mertz.

2. L'assemblée nomme aux fonctions d'administrateur unique, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013:

- Monsieur Patrick Rochas, demeurant professionnellement à 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

QUORANCE IMMOBILIERE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009021423/1682/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04599. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Hazel Logistics S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 108.689.

—
EXTRAITS

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société, GELF Investments (Lux) Sàrl, en date du 23 janvier 2009:

1. Il est mis fin en date du 24 décembre 2008 au mandat de gérant à savoir:

a) Mr Paul Huyghe, né le 1 juillet 1970 à Eeklo (Belgique) de résidence professionnelle: 8, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg

- Le conseil de Gérance se compose comme suit:

Mr Daniel Peeters – Président

Mr Michael O'Sullivan

Mr Dominique Prince

Pour la Société
Lorna Ros
Mandataire

Référence de publication: 2009021427/6981/23.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00430. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Nevada Investments S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 74.041.

Le siège social de la société NEVADA INVESTMENTS S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.041, jusqu'alors établi au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, a été dénoncé avec effet au 20 janvier 2009 par le domiciliataire Uni Credit International Bank (Luxembourg) S.A.

Luxembourg, le 20 janvier 2009.

UniCredit International Bank (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009021342/5387/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09255. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

MSEOF Stempelfabrik S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.707.425,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 125.214.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société à Luxembourg le 26 janvier 2009

Il résulte des résolutions adoptées par l'associée unique de la Société à Luxembourg le 26 janvier 2009 qu'il a été décidé de:

1. prendre acte et accepter la démission de Monsieur Philippe Renaux, de ses fonctions de gérant de la Société, avec effet au 26 janvier 2009;

2. élire Madame Wendy Lowe, née le 25 octobre 1977 à Nassau (Bahamas) et résidant au 12A, Matlock Ct., 46 Kensington Park Rd, Londres, W11 3BS, Royaume-Uni, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Philippe Renaux, gérant démissionnaire.

Le conseil de gérance de la Société est maintenant composé de trois gérants à savoir Madame Judith Ajayi, Madame Lynn Taylor et Madame Wendy Lowe.

Luxembourg, le 2 février 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009021384/1138/23.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB01948. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Manulife Century Investments (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Capital social: CAD 78.000.000,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 68.989.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration des actionnaires du 6 janvier 2009

Il a décidé de rayer de la Société:

- Monsieur Ernst W. Wehe, en tant qu'Administrateur de Catégorie A,
- Monsieur Dominique Ransquin, en tant qu'Administrateur de Catégorie B, et

- Monsieur Romain Thillens, en tant qu'Administrateur de Catégorie B, et de nommer en remplacement:
 - Monsieur Peter de Vries, né le 8 novembre 1956 au Pays-Bas, avec adresse professionnelle à 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de Catégorie A,
 - Monsieur Kuy Ly Ang, né le 16 février 1967, résidant à 154, rue Albert Uden, L-2653 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de Catégorie B,
- en plus de Monsieur Richard Crook, Administrateur de Catégorie A.
- Avec effet immédiat, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale approuvant les comptes au 31.12.2009.

Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009021382/2270/25.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA10849. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Logix I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 120.180.

In the year two thousand and nine.

On the twenty-first of January.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

APPEARED:

- 1.- The private limited liability company RELOG HOLDING S.à.r.l., with registered office in L-2633 Senningerberg, EBBC, 6D, route de Trèves;
- 2.- The private limited liability company RCP 1 (LUX) S.à r.l., with registered office in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie;
- 3.- The private limited liability company FIRST INVESTORS HOLDING S.à r.l., with registered office in L-2633 Senningerberg, EBBC, 6D, route de Trèves;
- 4.- The private limited liability company FREO INVESTORS GmbH, with registered office in D-64390 Erzhausen, Kiefernweg 21 (Germany).

All are here represented by Mr. Alain THILL, private employee, with professional address at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of four proxies given under private seal.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented by their proxy-holder, have requested the undersigned notary to act:

- That the private limited liability company (société à responsabilité limitée) LOGIX I S.à r.l., having its registered office in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, R.C.S. Luxembourg number B 120180, has been incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on the 29th of August 2006, published in the Mémorial C number 2194 of the 23rd of November 2006 and whose articles of incorporation have been modified by deed of Maître André SCHWACHTGEN, then notary residing at Luxembourg, on the 23rd of November 2006, published in the Mémorial C number 170 of the 13th of February 2007 and by deed of the undersigned Notary, on the 1st of October 2007, published in the Mémorial C number 2742 of the 28th of November, 2007.

- That the appearing parties, represented as said before, are the sole actual partners of the said company and that they have taken, through their representative, the following resolutions:

First resolution

Decision is taken to transfer the registered office of the Company from L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, to L-2633 Senningerberg, EBBC, 6D, route de Treves, municipality of Niederanven.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, article 2.1. of the articles of incorporation is amended and will have henceforth the following wording:

" **2.1.** The registered office of the Company is established at Senningerberg (municipality of Niederanven), Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or

as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners which shall be adopted in the manner required for the amendment of the Articles."

Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately eight hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf.

Le vingt et un janvier.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

ONT COMPARU:

1.- La société à responsabilité limitée RELOG HOLDING S.à.r.l., ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, EBBC, 6D, route de Trèves;

2.- La société à responsabilité limitée RCP 1 (LUX) S.à.r.l., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;

3.- La société à responsabilité limitée FIRST INVESTORS HOLDING S.à.r.l., ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, EBBC, 6D, route de Trèves;

4.- La société à responsabilité limitée FREQ INVESTORS GmbH, ayant son siège social à D-64390 Erzhäusen, Kiefernweg 21 (Allemagne).

Toutes sont ici représentées par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de quatre procurations sous seing privé données.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes, représentées par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée LOGIX I S.à r.l., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg numéro B120180, a été constituée par acte de Maître Joseph EVLINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 29 août 2006, publié au Mémorial C numéro 2194 du 23 novembre 2006 et dont les statuts ont été modifiés par acte de Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 novembre 2006, publié au Mémorial C numéro 170 du 13 février 2007 et par acte du notaire instrumentant, en date du 1^{er} octobre 2007, publié au Mémorial C numéro 2742 du 28 novembre 2007.

- Que les comparantes, représentées comme dit ci-avant, sont les seules associées actuelles de la Société et qu'elles ont pris, par leur représentant, les résolutions suivantes:

Première résolution

Décision est prise de transférer le siège social de la société de L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, à L-2633 Senningerberg, EBBC, 6D, route de Trèves, commune de Niederanven.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 2.1. des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **2.1.** Le siège social est établi à Senningerberg (commune de Niederanven), Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 3 février 2009. Relation GRE/2009/424. Reçu soixante quinze euros 75 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 6 février 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009021363/231/104.

(090022640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Alain Leer Architectes & Associés S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 21, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 144.506.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-deux décembre.

Pardevant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Alain LEER, architecte, avec adresse professionnelle à L-1118 Luxembourg, 21, rue Aldringen.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer par les présentes.

Titre I^{er} .- Objet - Raison sociale – Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "ALAIN LEER ARCHITECTES & ASSOCIES S. à r.l.".

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un bureau d'architecture, d'urbanisme, d'environnement et de design. A ce titre elle peut accomplir toutes opérations et activités se rapportant à l'architecture et à l'environnement et, notamment le suivi et la coordination de chantiers, la conception et les études d'immeubles, d'infrastructures et d'ouvrages d'art, les missions de contrôle et d'expertises. En général la société pourra faire toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement, pour autant que celles-ci ne soient pas incompatibles avec la profession d'architecte telle que prévue au règlement de déontologie établi par le Conseil de l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils. La société devra respecter les prescriptions du règlement de déontologie du Conseil de l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils. Seules les personnes légalement habilitées à cet effet pourront exercer la profession d'architecte dans le cadre de la société. La société s'interdit toute participation ou activité pouvant créer un conflit d'intérêts et porter atteinte à l'indépendance professionnelle de l'activité libérale d'architecte et d'ingénieur-conseil et elle s'engage à respecter toutes les dispositions légales y relatives.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Alain LEER, architecte, avec adresse professionnelle à L-1118 Luxembourg, 21, rue Aldringen.

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2009.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-1118 Luxembourg, 21, rue Aldringen.
- 2.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Alain LEER, architecte, né à Luxembourg, le 17 février 1948 avec adresse professionnelle à L-1118 Luxembourg, 21, rue Aldringen.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire soussigné a attiré l'attention du comparant sur le fait que la société doit obtenir une autorisation d'établissement de la part des autorités administratives compétentes en rapport avec son objet social avant de commencer son activité commerciale, avertissement que le comparant reconnaît avoir reçu.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ EUR 1.000,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. LEER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2008. LAC / 2008 / 52008. Reçu soixante-deux euros cinquante cents € 62,50

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009021410/7241/118.

(090021876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Logix IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route des Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 129.461.

In the year two thousand and nine.

On the twenty-first of January.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

APPEARED:

1.- The private limited liability company RELOG HOLDING S.à.r.l., with registered office in L-2633 Senningerberg, EBBC, 6D, route de Trèves;

2.- The private limited liability company RCP 1 (LUX) S.à r.l., with registered office in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;

3.- The private limited liability company FIRST INVESTORS HOLDING S.à r.l., with registered office in L-2633 Senningerberg, EBBC, 6D, route de Trèves;

4.- The private limited liability company FREO INVESTORS II GmbH, with registered office in D-60325 Frankfurt am Main, Taunusanlage 21 (Germany).

All are here represented by Mr. Alain THILL, private employee, with professional address at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of four proxies given under private seal.

- The said proxies, signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented by their proxy-holder, have requested the undersigned notary to act:

- That the private limited liability company (société à responsabilité limitée) LOGIX IX S.à r.l., having its registered office in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg number B129461, has been incorporated

by deed of the undersigned Notary, on the 1st of June 2007, published in the Mémorial C number 1725 of the 14th of August 2007 and whose articles of incorporation have been modified by deed of the undersigned Notary, on the 1st of October 2007, published in the Mémorial C number 2686 of the 22nd of November 2007.

- That the appearing parties, represented as said before, are the sole actual partners of the said company and that they have taken, through their representative, the following resolutions:

First resolution

Decision is taken to transfer the registered office of the Company from L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, to L-2633 Senningerberg, EBBC, 6D, route de Trèves, municipality of Niederanven.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, article 2.1. of the articles of incorporation is amended and will have henceforth the following wording:

" **2.1.** The registered office of the Company is established at Senningerberg (municipality of Niederanven), Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners which shall be adopted in the manner required for the amendment of the Articles."

Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately eight hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf.

Le vingt et un janvier.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

ONT COMPARU:

1.- La société à responsabilité limitée RELOG HOLDING S.à.r.l., ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, EBBC, 6D, route de Trèves;

2.- La société à responsabilité limitée RCP 1 (LUX) S.à.r.l., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie;

3.- La société à responsabilité limitée FIRST INVESTORS HOLDING S.à.r.l., ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, EBBC, 6D, route de Trèves;

4.- La société à responsabilité limitée FREO INVESTORS II GmbH,
ayant son siège social à D-60325 Frankfurt am Main, Taunusanlage, 21 (Allemagne).

Toutes sont ici représentées par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de quatre procurations sous seing privé données.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes, représentées par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée LOGIX IX S.à r.l., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, R.C.S. Luxembourg numéro B129461, a été constituée par acte du notaire instrumentant, le 21 juin 2007, publié au Mémorial C numéro 1725 du 14 août 2007 et dont les statuts ont été modifiés par le même notaire, en date du 1^{er} octobre 2007, publié au Mémorial C numéro 2686 du 22 novembre 2007.

- Que les comparantes, représentées comme dit ci-avant, sont les seules associées actuelles de la Société et qu'elles ont pris, par leur représentant, les résolutions suivantes:

21812

Première résolution

Décision est prise de transférer le siège social de la société de L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, à L-2633 Senningerberg, EBBC, 6D, route de Trèves, commune de Niederanven.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 2.1. des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **2.1.** Le siège social est établi à Senningerberg (commune de Niederanven), Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 3 février 2009. Relation GRE/2009/430. Reçu soixante quinze euros 75 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 6 février 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009021387/231/100.

(090022627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Logix XIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 129.459.

In the year two thousand and nine.

On the twenty-first of January.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

APPEARED:

1.- The private limited liability company RELOG HOLDING S.à.r.l., with registered office in L-2633 Senningerberg, EBBC, 6D, route de Trèves;

2.- The private limited liability company RCP 1 (LUX) S.à r.l., with registered office in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;

3.- The private limited liability company FIRST INVESTORS HOLDING S.à r.l., with registered office in L-2633 Senningerberg, EBBC, 6D, route de Trèves;

4.- The private limited liability company FREO INVESTORS II GmbH, with registered office in D-60325 Frankfurt am Main, Taunusanlage, 21 (Germany).

All are here represented by Mr. Alain THILL, private employee, with professional address at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of four proxies given under private seal.

The said proxies, signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented by their proxy-holder, have requested the undersigned notary to act:

- That the private limited liability company (société à responsabilité limitée) LOGIX XIII S.à r.l., having its registered office in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg number B129459, has been incorporated by deed of the undersigned Notary, on the 21st of June 2007, published in the Mémorial C number 1755 of the 20th of August 2007 and whose articles of incorporation have been modified by deed of the undersigned Notary, on the 1st of October 2007, published in the Mémorial C number 2718 of the 26th of November 2007.

- That the appearing parties, represented as said before, are the sole actual partners of the said company and that they have taken, through their representative, the following resolutions:

First resolution

Decision is taken to transfer the registered office of the Company from L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, to L-2633 Senningerberg, EBBC, 6D, route de Trèves, municipality of Niederanven.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, article 2.1. of the articles of incorporation is amended and will have henceforth the following wording:

" **2.1.** The registered office of the Company is established at Senningerberg (municipality of Niederanven), Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners which shall be adopted in the manner required for the amendment of the Articles."

Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately eight hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf.

Le vingt et un janvier.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

ONT COMPARU:

1.- La société à responsabilité limitée RELOG HOLDING S.à.r.l., ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, EBBC, 6D, route de Trèves;

2.- La société à responsabilité limitée RCP 1 (LUX) S.à.r.l., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;

3.- La société à responsabilité limitée FIRST INVESTORS HOLDING S.à.r.l., ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, EBBC, 6D, route de Trèves;

4.- La société à responsabilité limitée FREO INVESTORS II GmbH, ayant son siège social à D-60325 Frankfurt am Main, Taunusanlage, 21 (Allemagne).

Toutes sont ici représentées par Mr. Alain THILL, private employée, with professional address at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de quatre procurations sous seing privé données.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes, représentées par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée LOGIX XIII S.à r.l., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg numéro B129459, a été constituée par acte du notaire instrumentant, le 21 juin 2007, publié au Mémorial C numéro 1755 du 20 août 2007 et dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire instrumentant, en date du 1^{er} octobre 2007, publié au Mémorial C numéro 2718 du 26 novembre 2007.

- Que les comparantes, représentées comme dit ci-avant, sont les seules associées actuelles de la Société et qu'elles ont pris, par leur représentant, les résolutions suivantes:

Première résolution

Décision est prise de transférer le siège social de la société de L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, à L-2633 Senningerberg, EBBC, 6D, route de Trèves, commune de Niederanven.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 2.1. des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **2.1.** Le siège social est établi à Senningerberg (commune de Niederanven), Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 3 février 2009. Relation GRE/2009/434. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 5 février 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009021388/231/100.

(090022495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Sirius Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 51.451.

—
RECTIFICATIF

Le siège social de la société est le 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour SIRIUS FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009021364/526/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB01073. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Logix XII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 129.476.

In the year two thousand and nine.

On the twenty-first of January.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

APPEARED:

1.- The private limited liability company RELOG HOLDING S.à.r.l., with registered office in L-2633 Senningerberg, EBBC, 6D, route de Trèves;

2.- The private limited liability company RCP 1 (LUX) S.à r.l., with registered office in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;

3.- The private limited liability company FIRST INVESTORS HOLDING S.à r.l., with registered office in L-2633 Senningerberg, EBBC, 6D, route de Trèves;

4.- The private limited liability company FREO INVESTORS II GmbH, with registered office in D-60325 Frankfurt am Main, Taunusanlage, 21 (Germany).

All are here represented by Mr. Alain THILL, private employee, with professional address at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of four proxies given under private seal.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented by their proxy-holder, have requested the undersigned notary to act:

- That the private limited liability company (société à responsabilité limitée) LOGIX XII S.à r.l., having its registered office in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg number B129476, has been incorporated by deed of the undersigned Notary on the 21st of June 2007, published in the Mémorial C number 1762 of the 21st of August 2007 and whose articles of incorporation have been modified by deed of the undersigned Notary, on the 1st of October 2007, published in the Mémorial C number 2706 of the 24th of November 2007.

- That the appearing parties, represented as said before, are the sole actual partners of the said company and that they have taken, through their representative, the following resolutions:

First resolution

Decision is taken to transfer the registered office of the Company from L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, to L-2633 Senningerberg, EBBC, 6D, route de Trèves, municipality of Niederanven.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, article 2.1. of the articles of incorporation is amended and will have henceforth the following wording:

"2.1. The registered office of the Company is established at Senningerberg (municipality of Niederanven), Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners which shall be adopted in the manner required for the amendment of the Articles."

Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately eight hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf.

Le vingt et un janvier.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

ONT COMPARU:

1.- La société à responsabilité limitée RELOG HOLDING S.à r.l., ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, EBBC, 6D, route de Trèves;

2.- La société à responsabilité limitée RCP 1 (LUX) S.à r.l., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;

3.- La société à responsabilité limitée FIRST INVESTORS HOLDING S.à r.l., ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, EBBC, 6D, route de Trèves;

4.- La société à responsabilité limitée FREO INVESTORS II GmbH, ayant son siège social à D-60325 Frankfurt am Main, Taunusanlage, 21 (Allemagne).

Toutes sont ici représentées par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de quatre procurations sous seing privé données.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes, représentées par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée LOGIX XII S.à r.l., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, R.C.S. Luxembourg numéro B129476, a été constituée par acte du notaire instrumentant, le 21 juin 2007, publié au Mémorial C numéro 1762 du 21 août 2007 et dont les statuts ont été modifiés par acte du même notaire, en date du 1^{er} octobre 2007, publié au Mémorial C numéro 2706 du 24 novembre 2007.

- Que les comparantes, représentées comme dit ci-avant, sont les seules associées actuelles de la Société et qu'elles ont pris, par leur représentant, les résolutions suivantes:

Première résolution

Décision est prise de transférer le siège social de la société de L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, à L-2633 Senningerberg, EBBC, 6D, route de Trèves, commune de Niederanven.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 2.1. des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

"2.1. Le siège social est établi à Senningerberg (commune de Niederanven), Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gestion. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 3 février 2009. Relation GRE/2009/433. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 5 février 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009021389/231/100.

(090022485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Logix II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 120.191.

In the year two thousand and nine.

On the twenty-first of January.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

APPEARED:

1.- The private limited liability company FIRST INVESTORS HOLDING S.à.r.l., with registered office in L-2633 Senningerberg, EBBC, 6D, route de Trèves;

2.- The private limited liability company FREO INVESTORS GmbH, with registered office in D-64390 Erzhäusen, Kiefernweg 21 (Germany);

3.- The private limited liability company RCP 2 (LUX) S.à r.l., with registered office in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie;

All are here represented by Mr. Alain THILL, private employee, with professional address at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of three proxies given under private seal.

The said proxies, signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented by their proxy-holder, have requested the undersigned notary to act:

- That the private limited liability company (société à responsabilité limitée) LOGIX II S.à r.l., having its registered office in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg number B 120191, has been incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on the 29 of August 2006, published in the Mémorial C number 2204 of the 24th of November 2006 and whose articles of incorporation have been modified by deed of Maître André SCHWACHTGEN, then notary residing at Luxembourg, on the 27th of November 2006, published in the Mémorial C number 190 of the 15th of February 2007 and by deed of the undersigned Notary, on the 11 of December 2007, published in the Mémorial C number 344 of the 9 of February, 2008.

- That the appearing parties, represented as said before, are the sole actual partners of the said company and that they have taken, through their representative, the following resolutions:

First resolution

Decision is taken to transfer the registered office of the Company from L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, to L-2633 Senningerberg, EBBC, 6D, route de Trèves, municipality of Niederanven.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, article 2.1. of the articles of incorporation is amended and will have henceforth the following wording:

" **2.1.** The registered office of the Company is established at Senningerberg (municipality of Niederanven), Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single member or the general meeting of members which shall be adopted in the manner required for the amendment of the Articles."

Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately eight hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present, deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf.

Le vingt et un janvier.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

ONT COMPARU:

1.- La société à responsabilité limitée FIRST INVESTORS HOLDING S.à.r.l., ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, EBBC, 6D, route de Trèves;

2.- La société à responsabilité limitée FREQ INVESTORS GmbH, ayant son siège social à D-64390 Erzhausen, Kiefernweg 21 (Allemagne);

3.- La société à responsabilité limitée RCP 2 (LUX) S.à r.l., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Toutes sont ici représentées par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de trois procurations sous seing privé données.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes, représentées par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée LOGIX II S.à r.l., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg numéro B120191, a été constituée par acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 29 août 2006, publié au Mémorial C numéro 2204 du 24 novembre 2006 et dont les statuts ont été modifiés par acte de Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27

novembre 2006, publié au Mémorial C numéro 190 du 15 février 2007 et par acte du notaire instrumentant, en date du 11 décembre 2007, publié au Mémorial C numéro 344 du 9 février 2008.

- Que les comparantes, représentées comme dit ci-avant, sont les seules associées actuelles de la Société et qu'elles ont pris, par leur représentant, les résolutions suivantes:

Première résolution

Décision est prise de transférer le siège social de la société de L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, à L-2633 Senningerberg, EBBC, 6D, route de Trèves, commune de Niederanven.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 2.1. des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **2.1.** Le siège social est établi à Senningerberg (commune de Niederanven), Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gestion. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 3 février 2009. Relation GRE/2009/425. Reçu soixante quinze euros 75 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 6 février 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009021390/231/100.

(090022411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Amas Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 52.605.

—
RECTIFICATIF

Le siège social de la société est le 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour AMAS FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009021350/526/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB01132. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Lehman Brothers European Mezzanine 2004 Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 101.485.

—
RECTIFICATIF

Le siège social de la société est le 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg et non le 11, rue Aldringen, L-2960 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour LEHMAN BROTHERS EUROPEAN MEZZANINE 2004 SICAV

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009021366/526/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB01084. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

MSEOF Airport S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 117.680.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société à Luxembourg le 26 janvier 2009:

Il résulte des résolutions adoptées par l'associée unique de la Société à Luxembourg le 26 janvier 2009 qu'il a été décidé de:

1. prendre acte et accepter la démission de Monsieur Philippe Renaux, de ses fonctions de gérant de la Société, avec effet au 26 janvier 2009;

2. élire Madame Wendy Lowe, née le 25 octobre 1977 à Nassau (Bahamas) et résidant au 12A, Matlock Ct., 46 Kensington Park Rd, Londres, W11 3BS, Royaume-Uni, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Philippe Renaux, gérant démissionnaire;

3. élire Monsieur Adrien Blanc, né le 24 décembre 1971 à Palaiseau (France) et résidant au 21, rue Martel, F-75010 Paris, France, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est maintenant composé de quatre gérants, à savoir Madame Wendy Lowe, Monsieur Adrien Blanc, Madame Judith Ajayi et Madame Lynn Taylor.

Luxembourg, le 2 février 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009021385/1138/25.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB01950. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Partimo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 94.308.

—
Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2009.

Deschuytter Isabelle.

Référence de publication: 2009021471/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA08124. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Bravura Solutions Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.062,97.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 39.728.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire de l'associé unique de la Société du 28 janvier 2009, que:

- Monsieur Kai Otte a été révoqué avec effet immédiat de sa fonction de gérant de la Société;
- Monsieur Clinton Lander, né le 23 avril 1976 à Griffith (Australie), avec adresse professionnelle à Londres EC2N 2HD, 2-6, Austin Friars, a été nommé en tant que gérant de la Société, ceci avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009021417/5499/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00421. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Ital-Rent Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 8, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 81.478.

—
Extrait de résolution du 17 novembre 2008

Les associés de la société ITAL-RENT S.à.r.l., réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, en date du 17 novembre 2008, ont décidé à l'unanimité, de prendre la résolution suivante:

Monsieur Francesco LOPERFIDO, employé, L-8063 Bertrange, 24, rue Batty Weber, est nommé au poste de gérant administratif en remplacement de Monsieur Luigi LOPERFIDO, en raison du décès de ce dernier le 18/08/2007.

Monsieur Nicola dit Lino INTINI, mécanicien, demeurant à L-8034 Strassen, 5, rue Michel Rodange, est nommé au poste de gérant technique de la société.

La société se trouve valablement engagée par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Bertrange, le 17 novembre 2008.

Pour extrait conforme
Signatures

Référence de publication: 2009021419/503/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03722. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Papillon Bleu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 41, rue du Canal.
R.C.S. Luxembourg B 131.809.

—
Par la présente, je suis au regret de vous informer que j'entends démissionner avec effet au 15 novembre 2008 de mon mandat d'administrateur de la société Papillon Bleu S.A., établie et ayant son siège social à L-4050 Esch-sur-Alzette, 41 rue du canal, constituée par-devant le notaire Aloyse BIEL de résidence à Esch-sur-Alzette le 19 septembre 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 0131809.

Audun-le-tiche, le 15 novembre 2008.

Melle Popieul Jessica.

Référence de publication: 2009021464/9916/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB03203. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

MSEOF Luxury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.492.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 129.210.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société à Luxembourg le 26 janvier 2009

Il résulte des résolutions adoptées par l'associée unique de la Société à Luxembourg le 26 janvier 2009 qu'il a été décidé de:

1. prendre acte et accepter la démission de Monsieur Philippe Renaux, de ses fonctions de gérant de la Société, avec effet au 26 janvier 2009;

2. élire Madame Wendy Lowe, née le 25 octobre 1977 à Nassau (Bahamas) et résidant au 12A, Matlock Ct., 46 Kensington Park Rd, Londres, W11 3BS, Royaume-Uni, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Philippe Renaux, gérant démissionnaire.

Le conseil de gérance est maintenant composée de trois gérants à savoir Madame Judith Ajayi, Madame Lynn Taylor et Madame Wendy Lowe.

Luxembourg, le 2 février 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009021412/1138/23.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB01942. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

MSEOF Bayerstrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 7.161.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 112.897.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société à Luxembourg le 26 janvier 2009

Il résulte des résolutions adoptées par l'associée unique de la Société à Luxembourg le 26 janvier 2009 qu'il a été décidé de:

1. prendre acte et accepter la démission de Monsieur Philippe Renaux, de ses fonctions de gérant de la Société, avec effet au 26 janvier 2009;

2. élire Madame Wendy Lowe, née le 25 octobre 1977 à Nassau (Bahamas) et résidant au 12A, Matlock Ct., 46 Kensington Park Rd, Londres, W11 3BS, Royaume-Uni, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Philippe Renaux, gérant démissionnaire.

Le conseil de gérance de la Société est maintenant composé de trois gérants à savoir Madame Judith Ajayi, Madame Lynn Taylor et Madame Wendy Lowe.

Luxembourg, le 2 février 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009021411/1138/23.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB01943. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

I.F.A. International Finance Assistance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana.
R.C.S. Luxembourg B 39.702.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 juin 2008

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires a décidé, à l'unanimité, les points suivants:

- Elle accepte la démission du commissaire, la s.a. Vericom.

- Elle désigne comme commissaire, à dater de ce jour, la s.p.r.l. Jaka, sise à B-1300 Limal (Belgique), rue Champêtre,
2. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Signature.

Référence de publication: 2009021414/1219/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09263. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Société Financière d'Entreprises, Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 7.460.

L'an deux mille huit, le dix-sept décembre.

Par devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SOCIETE FINANCIERE D'ENTREPRISES", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 7.460, constituée suivant acte notarié en date du 21 décembre 1966, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 9 du 23 janvier 1967 (la "Société").

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte sous seing privé en date du 21 juin 2001, dont un extrait a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 60 du 11 janvier 2002.

L'assemblée est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Monsieur Patrick Mausen, administrateur, demeurant à B-4960 Malmedy, Belgique, 13, Chemin close,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Anita Maggipinto, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte vers L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

2. Décision de modifier l'objet social de la Société ainsi que l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger."

3. Modification des articles six (dernière phrase), sept, onze, douze (dernière phrase), et quatorze par l'ajoute d'un nouvel alinéa cinq.

4. Nomination de Monsieur Paul LAPLUME aux fonctions de commissaire de la Société.

5. Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

V.- Qu'en vertu d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires tenue sous seing privé en date du 21 juin 2001, dont un extrait a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 60 du 11 janvier 2002, le capital social de la Société a été converti en euro et fixé à six cent vingt mille euros (EUR 620.000), représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions d'une valeur nominale de deux cent quarante-huit euros (EUR 248) chacune.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte vers L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 2. (1^{er} alinéa).** Le siège social est établi à Strassen."

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société relatif à l'objet social afin de lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger."

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier comme suit les articles six (dernière phrase), sept, onze, douze (dernière phrase) et quatorze par l'ajoute d'un nouvel alinéa cinq des statuts de la Société, afin de leur donner la teneur qui suit:

" **Art. 6. (dernière phrase).** Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables."

" **Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et éventuellement un vice-président. En cas d'empêchement du président et du vice-président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration se réunit, sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Il doit être convoqué lorsque deux administrateurs au moins le demandent.

Les réunions du conseil ont lieu au siège de la société. Elles pourront avoir lieu, par exception, à tout autre endroit qui sera fixé dans les avis de convocation.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

L'administrateur empêché d'assister à une réunion du conseil d'administration a la faculté de donner à un de ses collègues, par lettre, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, pouvoir de voter en son nom sur les propositions à l'ordre du jour; aucun administrateur ne peut représenter plus d'un collègue absent.

Les lettres, télégrammes, télex, télécopies ou courriers électroniques donnant le mandat de vote seront annexés au procès-verbal de la séance du conseil à laquelle ils ont été produits.

Les résolutions sont votées à la majorité des membres présents ou représentés, sauf dans le cas où des administrateurs doivent s'abstenir de prendre part à la délibération en vertu de la loi; dans ce cas, les résolutions sont votées à la majorité des autres membres présents ou représentés du conseil. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante

Les décisions du conseil d'administration peuvent être prises par résolutions circulaires. Une décision écrite signée par tous les administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits ayant le même contenu."

" **Art. 11.** La société se trouve valablement engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du ou des délégués du conseil et ce dans les limites de la gestion journalière ou par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés."

" **Art. 12. (dernière phrase).** Le ou les commissaire(s) sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables."

" **Art. 14. (ajoute d'un 5^{ème} alinéa).** L'actionnaire empêché d'assister à une assemblée générale a la faculté de donner à un autre actionnaire, par lettre, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, pouvoir de voter en son nom sur les propositions à l'ordre du jour; tout actionnaire ne peut représenter qu'un seul autre actionnaire."

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de commissaire supplémentaire Monsieur Paul LAPLUME, né à Dudelange, le 22 mars 1958, demeurant à L-6113 Junglinster, 42, rue des Cerises.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ mille cinq cents (EUR 1.500).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Patrick Mausen, Anita Maggipinto, Frank Stolz-Page et Joëlle Baden.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 décembre 2008. LAC/2008/51065. Reçu€ 12,-(douze euros)

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009021406/7241/131.

(090022097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Conexy Plus SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1133 Luxembourg, 17, rue des Ardennes.

R.C.S. Luxembourg B 144.529.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le six janvier.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

A comparu:

Daniel BRESSAN, gérant de société, né à Algrange/Moselle (France), le 8 février 1961, demeurant à L-1133 Luxembourg, 17, rue des Ardennes.

Le comparant a requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 ainsi que par les présents statuts dénommée: CONEXY PLUS SA.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut-être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil

d'administration respectivement de l'administrateur unique dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 4. La société a pour objet:

a) la vente d'espaces publicitaires, la mise au point de solutions publicitaires pour les entreprises, la création de logo et concept publicitaire, la communication par l'objet, la communication par l'affichage.

b) la conception et l'installation de supports publicitaires, la réalisation et la création de site web.

La création et la réalisation de concepts visuels sur support Dvd pour les entreprises;

c) la vente de contrats de prestations de services aux entreprises relatifs à la publicité;

d) la mise en place de contrats de franchise se rapportant à l'objet social.

Elle peut faire toutes les opérations civiles, commerciales, mobilières ou immobilières, industrielles, financières se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie à l'une ou l'autre branche de son objet, ou de nature à en développer ou faciliter la réalisation.

Elle peut s'intéresser, par voie de fusion, de souscription, de participation financière, ou autrement dans toutes les sociétés existantes, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger dont l'objet serait analogue au sien.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente-et-un mille (31.000.-) euros, représenté par mille deux cent quarante (1.240) actions de vingt-cinq (25.-) euros chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives jusqu'à leur libération complète et ensuite, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administrateur pourra être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Art. 7. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature collective de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, soit, pour les actes relevant de la gestion journalière, par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de mai à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

Art. 11. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 12. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été souscrit par Daniel BRESSAN, gérant de société, né à Algrange/Moselle (France), le 8 février 1961, demeurant à L-1133 Luxembourg, 17, rue des Ardennes.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de vingt-cinq (25%) pour cent de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante (7.750.-) euros se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents (1.400.-) euros.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu, en 2010.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant, ès-qualités qu'il agit, représentant l'intégralité du capital social, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire, à laquelle il se reconnaît dûment convoqué et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à un, (1) et celui des commissaires à un (1).

Est nommé aux fonctions d'administrateur unique:

Daniel BRESSAN, gérant de société, né à Algrange/Moselle (France), le 8 février 1961, demeurant à L-1133 Luxembourg, 17, rue des Ardennes.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

Serge BRESSAN, Directeur commercial, né à Algrange/Moselle (France), le 7 août 1956, demeurant à F-13140 Miramas, Les Barrielles, 40, Impasse Paul Gauguin

Troisième résolution

Le mandat de l'administrateur unique ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2014.

Le mandat du commissaire ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2009.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1133 Luxembourg, 17, rue des Ardennes.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Bressan et Molitor

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 16 janvier 2009. Relation: EAC/2009/548. Reçu soixante quinze euros 75.-
Le Receveur ff. (signé): Boiça.

Pour EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 26 JAN. 2009.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2009021399/223/132.

(090022318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Credipar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 134.385.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale tenue en date du 30 décembre 2008

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Wood, Appleton, Oliver Experts-Comptables S.à r.l. de son poste de Commissaire aux Comptes de la Société avec effet immédiat.

L'Assemblée nomme A & C Management Services Sarl, ayant son siège social au 65, rue des Romains, L-8041 Strassen, au poste de Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat.

Son mandat commencera avec la revue des comptes annuels au 31 décembre 2008 et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009021431/6341/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02508. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

ISR Group of Companies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 125.837.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale tenue en date du 30 décembre 2008

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Wood, Appleton, Oliver Experts-Comptables S.à r.l. de son poste de Commissaire aux Comptes de la Société avec effet immédiat.

L'Assemblée nomme Read S.à r.l., ayant son siège social au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au poste de Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat.

Son mandat commencera avec la revue des comptes annuels au 31 décembre 2007 et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009021430/6341/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02510. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Alpha Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 66.531.

L'an deux mille huit, le trente décembre.

Pardevant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ALPHA INVESTISSEMENTS S.A.", ayant son siège social à L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 66.531, constituée suivant acte notarié en date du 29 septembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 897 du 11 décembre 1998 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 20 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 813 du 8 mai 2007 (la "Société").

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Roberto MANCIOCCHI, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Carole SABINOT, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sylvie ARPEA, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social de la Société qui aura désormais la teneur suivante: La société a pour objet social la propriété et la gestion, sous toutes formes qu'il y aura lieu, de tous matériels et équipements, de tous appareils ou moyens de transport privé aérien ou terrestre. La société a également pour objet la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations. La société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société elle-même. La société a également pour objet la création, l'acquisition, la vente, le développement, l'exploitation, l'usage ou la concession, par toute voie, d'un droit d'auteur sur des logiciels informatiques, de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de dessins ou de modèles. La société peut ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations de nature mobilière, immobilière, commerciale, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Modification afférente de l'article 2 des statuts.

2. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 350.000 (trois cent cinquante mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 150.000 (cent cinquante mille euros) à EUR 500.000 (cinq cent mille euros) par la création et l'émission de 3.500 actions d'une valeur nominale de EUR 100 jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

3. Souscription et libération intégrale des 3.500 nouvelles actions par l'actionnaire unique par versement en numéraire.

4. Modification de l'article 3 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à EUR 500.000 (cinq cent mille euros) représenté par 5.000 actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

II.- Que l'actionnaire unique représentés, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société relatif à son objet social pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** La Société a pour objet social la propriété et la gestion, sous toutes formes qu'il y aura lieu, de tous matériels et équipements, de tous appareils ou moyens de transport privé aérien ou terrestre.

La Société a également pour objet la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société elle-même.

La Société a également pour objet la création, l'acquisition, la vente, le développement, l'exploitation, l'usage ou la concession, par toute voie, d'un droit d'auteur sur des logiciels informatiques, de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de dessins ou de modèles.

La Société peut ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations de nature mobilière, immobilière, commerciale, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois cent cinquante mille euros (EUR 350.000) pour le porter de son montant actuel de cent cinquante mille euros (EUR 150.000) à cinq cent mille euros (EUR 500.000) par la création et l'émission de trois mille cinq cents (3.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription et Libération

L'actionnaire unique H.C.A. S.A., ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 66.405,

ici représentée par Madame Sylvie Arpea, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 23 décembre 2008,

déclare souscrire les trois mille cinq cents (3.500) actions nouvelles et les libérer intégralement pour un prix total de trois cent cinquante mille euros (EUR 350.000) entièrement affectés au capital social de la Société.

Toutes les trois mille cinq cents (3.500) actions nouvelles sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trois cent cinquante mille euros (EUR 350.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Troisième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article trois des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social est fixé à cinq cent mille euros (EUR 500.000) représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. MANCIOCCHI, C. SABINOT, S. ARPEA et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 janvier 2009. LAC/2009/740. Reçu mille sept cent cinquante euros € 1.750,-

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 4 février 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009021405/7241/104.

(090022052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Select Tech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 82.671.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 juin 2008

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs de Catégorie B Madame Luisella MORESCHI, Mme Frédérique VIGNERON et l'administrateur de Catégorie A et administrateur délégué M. Piero RUSPIONI ainsi que celui du commissaire aux comptes Gordale Marketing Limited ayant son siège social à Strovolou Strovolos

center, Office 204 Strovolos, P.C. 2018 Nicosia, Chypre avec effet au 04.12.2006 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2012.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Pour *SELECT TECH S.A.*

Signature

Référence de publication: 2009021436/744/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00606. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Tecon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 46.889.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2008

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs Madame Luisella MORESCHI, Madame Patricia JUPILLE et Mme Frédérique VIGNERON ainsi que celui du commissaire aux comptes Gordale Marketing Limited ayant son siège social à Strovolou Strovolos center, Office 204 Strovolos, P.C. 2018 Nicosia, Chypre avec effet au 09 mai 2007 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2013.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Pour *TECON S.A.*

Signature

Référence de publication: 2009021437/744/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00610. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Wellness House S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 141.513.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 14 janvier 2009

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Raymond LEYDER de son poste d'Administrateur et Administrateur-Délégué de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Pour *WELLNESS HOUSE S.A.*

Signature

Référence de publication: 2009021438/744/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00612. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Valueinvest Lux, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 83.606.

—
RECTIFICATIF

Le siège social de la société est le 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg et non le 11, rue Aldringen, L-2960 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme
Pour VALUEINVEST LUX
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009021370/526/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB01128. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Logix V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 121.212.

In the year two thousand and nine.

On the twenty-first of January.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

APPEARED:

- 1.- The private limited liability company RELOG HOLDING S.à.r.l., with registered office in L-2633 Senningerberg, EBBC, 6D, route de Trèves;
- 2.- The private limited liability company RCP 1 (LUX) S.à r.l., with registered office in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;
- 3.- The private limited liability company FIRST INVESTORS HOLDING S.à r.l., with registered office in L-2633 Senningerberg, EBBC, 6D, route de Trèves;
- 4.- The private limited liability company FREO INVESTORS GmbH, with registered office in D-64390 Erzhausen, Kiefernweg 21 (Germany).

All are here represented by Mr. Alain THILL, private employee, with professional address at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of four proxies given under private seal.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented by their proxy-holder, have requested the undersigned notary to act:

- That the private limited liability company (société à responsabilité limitée) LOGIX V S.à r.l., having its registered office in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg number B121212, has been incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on the 26th of September 2006, published in the Mémorial C number 2365 of the 19th of December 2006 and whose articles of incorporation have been modified by deed of Maître André SCHWACHTGEN, then notary residing at Luxembourg, on the 27th of November 2006, published in the Mémorial C number 169 of the 13th of February 2007 and by deeds of the undersigned Notary, on the 23rd of March 2007, published in the Mémorial C number 1352 of the 4th of July 2007 and on the 1st of October 2007, published in the Mémorial C number 2730 of the 27th November 2007.

- That the appearing parties, represented as said before, are the sole actual partners of the said company and that they have taken, through their representative, the following resolutions:

First resolution

Decision is taken to transfer the registered office of the Company from L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, to L-2633 Senningerberg, EBBC, 6D, route de Trèves, municipality of Niederanven.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, article 2.1. of the articles of incorporation is amended and will have henceforth the following wording:

" **2.1.** The registered office of the Company is established at Senningerberg (municipality of Niederanven), Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners which shall be adopted in the manner required for the amendment of the Articles."

Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately eight hundred and fifty Euros.

21832

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy signed with Us, the notary, the présent original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf.

Le vingt et un janvier.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

ONT COMPARU:

1.- La société à responsabilité limitée RELOG HOLDING S.à.r.l., ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, EBBC, 6D, route de Trêves;

2.- La société à responsabilité limitée RCP 1 (LUX) S.à.r.l., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie;

3.- La société à responsabilité limitée FIRST INVESTORS HOLDING S.à.r.l., ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, EBBC, 6D, route de Trêves;

4.- La société à responsabilité limitée FREO INVESTORS GmbH, ayant son siège social à D-64390 Erzhausen, Kiefernweg 21 (Allemagne).

Toutes sont ici représentées par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de quatre procurations sous seing privé données.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes, représentées par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée LOGIX V S.à r.l., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, R.C.S. Luxembourg numéro B121212, a été constituée par acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 26 septembre 2006, publié au Mémorial C numéro 2365 du 19 décembre 2006 et dont les statuts ont été modifiés par acte de Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 novembre 2006, publié au Mémorial C numéro 169 du 13 février 2007 et par actes du notaire instrumentant, en date du 23 mars 2007, publié au Mémorial C numéro 1352 du 4 juillet 2007 et en date du 1^{er} octobre 2007, publié au Mémorial C numéro 2730 du 27 novembre 2007.

- Que les comparantes, représentées comme dit ci-avant, sont les seules associées actuelles de la Société et qu'elles ont pris, par leur représentant, les résolutions suivantes:

Première résolution

Décision est prise de transférer le siège social de la société de L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, à L-2633 Senningerberg, EBBC, 6D, route de Trêves, commune de Niederanven.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 2.1. des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **2.1.** Le siège social est établi à Senningerberg (commune de Niederanven), Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 3 février 2009. Relation GRE/2009/427. Reçu soixante quinze euros 75 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 6 février 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009021391/231/106.

(090022398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Logix VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 129.457.

In the year two thousand and nine.

On the twenty-first of January.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

APPEARED:

- 1.- The private limited liability company RELOG HOLDING S.à r.l., with registered office in L-2633 Senningerberg, EBBC, 6D, route de Trèves;
- 2.- The private limited liability company RCP 1 (LUX) S.à r.l., with registered office in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;
- 3.- The private limited liability company FIRST INVESTORS HOLDING S.à r.l., with registered office in L-2633 Senningerberg, EBBC, 6D, route de Trèves;
- 4.- The private limited liability company FREO INVESTORS II GmbH, with registered office in D-60325 Frankfurt am Main, Taunusanlage 21 (Germany).

All are here represented by Mr. Alain THILL, private employee, with professional address at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of four proxies given under private seal.

The said proxies, signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented by their proxy-holder, have requested the undersigned notary to act:

- That the private limited liability company (société à responsabilité limitée) LOGIX VIII S.à r.l., having its registered office in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg number B 129457, has been incorporated by deed of the undersigned Notary, on the 21st of June 2007, published in the Mémorial C number 1724 of the 14th of August 2007 and whose articles of incorporation have been modified by deed of the undersigned Notary, on the 1st of October 2007, published in the Mémorial C number 2737 of the 28th of November 2007.
- That the appearing parties, represented as said before, are the sole actual partners of the said company and that they have taken, through their representative, the following resolutions:

First resolution

Decision is taken to transfer the registered office of the Company from L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, to L-2633 Senningerberg, EBBC, 6D, route de Trèves, municipality of Niederanven.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, article 2.1. of the articles of incorporation is amended and will have henceforth the following wording:

" **2.1.** The registered office of the Company is established at Senningerberg (municipality of Niederanven), Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners which shall be adopted in the manner required for the amendment of the Articles."

Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately eight hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf.

Le vingt et un janvier.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

ONT COMPARU:

1.- La société à responsabilité limitée RELOG HOLDING S.à.r.l., ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, EBBC, 6D, route de Trèves;

2.- La société à responsabilité limitée RCP 1 (LUX) S.à.r.l., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;

3.- La société à responsabilité limitée FIRST INVESTORS HOLDING S.à.r.l., ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, EBBC, 6D, route de Trèves;

4.- La société à responsabilité limitée FREO INVESTORS II GmbH, ayant son siège social à D-60325 Frankfurt am Main, Taunusanlage 21 (Allemagne).

Toutes sont ici représentées par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de quatre procurations sous seing privé données.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes, représentées par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée LOGIX VIII S.à r.l., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg numéro B129457, a été constituée par acte du notaire instrumentant, le 21 juin 2007, publié au Mémorial C numéro 1724 du 14 août 2007 et dont les statuts ont été modifiés par acte du même notaire, en date du 1^{er} octobre 2007, publié au Mémorial C numéro 2737 du 28 novembre 2007.

- Que les comparantes, représentées comme dit ci-avant, sont les seules associées actuelles de la Société et qu'elles ont pris, par leur représentant, les résolutions suivantes:

Première résolution

Décision est prise de transférer le siège social de la société de L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, à L-2633 Senningerberg, EBBC, 6D, route de Trèves, commune de Niederanven.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 2.1. des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **2.1.** Le siège social est établi à Senningerberg (commune de Niederanven), Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 3 février 2009. Relation GRE/2009/429. Reçu soixante quinze euros 75 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 6 février 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009021392/231/100.

(090022376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Bavarian Building Management GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 13, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 71.507.

Les comptes annuels établis au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06.02.2009.

Pour la société BAVARIAN BUILDING MANAGEMENT GMBH

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

Référence de publication: 2009021480/745/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06348. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Novate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 143.110.

L'an deux mille huit, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

KLEPIERRE S.A., société anonyme de droit français ayant son siège social F-75116 Paris, 21, avenue Kléber, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 780 152 914,

ici représentée par Monsieur Bertrand Barthel, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris le 22 décembre 2008.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'actionnaire unique de Novate S.A. (ci-après la "Société"), une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.110, dont le siège social a été dûment transféré d'Italie à Luxembourg suivant acte du notaire soussigné en date du 30 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 3 décembre 2008 sous numéro 2892.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de changer l'exercice social de la Société afin que celui-ci commence le 1^{er} novembre de chaque année et se termine le 31 octobre de l'année suivante.

L'exercice social de la Société qui a commencé le 1^{er} janvier 2008 s'est donc terminé le 31 octobre 2008.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'actionnaire unique décide de modifier l'article 16 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 16. Exercices social.** L'exercice social de la Société commence le premier novembre de chaque année et se termine le trente et un octobre de l'année suivante."

Troisième résolution

Suite à la deuxième résolution, l'actionnaire unique décide de changer le troisième paragraphe de l'article 14 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 14. Assemblée générale des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique (3^{ème} paragraphe).** L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le premier mercredi du mois d'avril à 15.00 heures."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à neuf cents euros (EUR 900).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête les présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte,

Signé: Bertrand Barthel et Joëlle Baden.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2008. LAC/2008/52972. Reçu 12 € (douze euros)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 2 février 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009021407/7241/49.

(090021799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Brean Murray Carret Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 35.682.

L'an deux mille huit, le dix-neuf décembre.

Pardevant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BREAN MURRAY CARRET REINSURANCE S.A.", ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 35.682, constituée sous la dénomination SOCIETE DE REASSURANCE DE LA GENERALE DE BANQUE, en abrégé G-Réassurance, suivant acte notarié en date du 13 décembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 50 du 6 février 1991, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 19 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 883 du 15 mai 2007 (la "Société").

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Stéphane Menant, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Anita Maggipinto, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000) pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent trente-neuf mille quatre cent soixante-sept euros et soixante-deux centimes (EUR 1.239.467,62) à deux millions sept cent trente-neuf mille quatre cent soixante-sept euros et soixante-deux centimes (EUR 2.739.467,62) par paiement en espèces du montant d'un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000) et sans émission d'actions nouvelles.

2. Libération.

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter la dite augmentation.

4. Divers.

II.- Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000) pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent trente-neuf mille quatre cent soixante-sept euros et soixante-deux centimes (EUR 1.239.467,62), représenté par cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale à deux millions sept cent trente-neuf mille quatre cent soixante-sept euros et soixante-deux centimes (EUR 2.739.467,62) sans émission d'actions nouvelles mais par l'augmentation du pair comptable de chacune des cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale existantes.

Libération

L'actionnaire unique BREAN MURRAY CARRET LUXEMBOURG S.à r.l., ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.346, ici représentée par Monsieur Stéphane Menant, prénommé en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 17 décembre 2008, déclare libérer intégralement le montant d'un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000) entièrement affecté au capital social de la Société, de sorte que ledit montant est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à deux millions sept cent trente-neuf mille quatre cent soixante-sept euros et soixante-deux centimes (EUR 2.739.467,62), représenté par cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale."

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ dix mille euros (EUR 10.000).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Stéphane Menant, Anita Maggipinto, Frank Stolz-Page et Joëlle Baden.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2008. LAC/2008/52001. Reçu à 0,5 %: sept mille cinq cents euros (7.500,- €)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009021404/7241/79.

(090022032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Gentile Promotions Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3425 Dudelange, 104, rue Nic. Biever.

R.C.S. Luxembourg B 144.525.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-six janvier.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange.

Ont comparu:

- 1.- Francesco GENTILE, technicien en bâtiment, né à Verzino (Italie) le 22 septembre 1974, et son épouse
- 2.- Estera TALARICO, employée, née à Metz/Moselle (France) le 3 septembre 1977, demeurant ensemble à L-3425 Dudelange, 104, rue Nie. Biever.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée familiale qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de GENTILE PROMOTIONS SARL.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Dudelange.

Art. 3. La société a pour objet tant pour son compte que pour le compte de tiers la promotion de toutes réalisations immobilières, l'achat, la vente, l'échange, la transformation, l'aménagement, la construction et la mise en valeur de tous biens immobiliers, la gérance, l'administration et l'exploitation de tous immeubles.

Elle a également pour objet tout commerce, vente de biens mobiliers et location.

Elle peut s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participations ou autre manière, dans toute société ou entreprise ayant une activité analogue, connexe ou complémentaire à la sienne.

Elle peut notamment contracter tous prêts ou crédits, constituer hypothèque et se porter caution solidaire et réelle en faveur de tiers, si cette opération est de nature à faciliter la réalisation de son objet.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement, en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association.

Elle pourra également effectuer toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400.-) euros, représenté par cent vingt quatre (124) parts de cent (100.-) euros chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Les parts ont été souscrites comme suit:

1.- Francesco GENTILE, technicien en bâtiment, né à Verzino (Italie) le 22 septembre 1974, demeurant à L-3425 Dudelange, 104, rue Nic. Biever, soixante-deux parts	62
2.- Estera TALARICO, employée, née à Metz/ Moselle (France) le 3 septembre 1977, demeurant à L-3425 Dudelange, 104, rue Nic. Biever, soixante-deux parts	<u>62</u>
Total: Cent vingt-quatre parts	124

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais.

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850.-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire.

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-3425 Dudelange, 104, rue Nie. Biever.
- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).

- Sont nommés gérants, pour une durée illimitée:

1.- Francesco GENTILE, technicien en bâtiment, né à Verzino (Italie) le 22 septembre 1974, demeurant à L-3425 Dudelange, 104, rue Nic. Bieber, gérant technique;

2.- Estéra TALARICO, employée, née à Metz/Moselle (France) le 3 septembre 1977, demeurant à L-3425 Dudelange, 104, rue Nic. Bieber, gérante administrative.

La société est engagée par la signature conjointe du gérant technique et de la gérante administrative.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire aux comparants que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Gentile, Talarico et Molitor

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 28 janvier 2009. Relation: EAC/2009/925. Reçu soixante quinze euros 75.-.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 30 JAN. 2009.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2009021395/223/77.

(090022225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Noxa-Trans s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 62, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 100.838.

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf janvier.

Par devant Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux.

a comparu:

Monsieur Edgar KEVER, commerçant, né à Eupen (B), le 06 avril 1957, demeurant à B-4700 Eupen, 35, Noertherstrasse, seul et unique associé de la société à responsabilité limitée NOXA-TRANS S.à r.l avec siège social à L-9990 Weiswampach, 17, route de Clervaux, B 100.838,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 05 mai 2004, publié au Mémorial C no 741 du 20 juillet 2004, page 35.524.

Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1.- transfert du siège de la société
- 2.- cession de parts sociales et modification subséquente de l'article 6 des statuts
- 3.- Modification de l'article 8 alinéa 5
- 4.- Ajoute d'un sixième alinéa à l'article 8
- 5.- confirmation de Edgar KEVER comme gérant
- 6.- nomination d'un deuxième gérant pour une durée indéterminée
- 7.- divers

L'associé unique a ensuite abordé l'ordre du jour et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le siège de la société est transféré de L-9990 Weiswampach, 17, route de Clervaux à L-9990 Weiswampach, Duarrefstrooss 62.

Deuxième résolution

Monsieur Edgar KEVER, prénommé, déclare alors céder et transporter par les présentes sous les garanties de droit TRENTE-HUIT (38) parts sociales à Monsieur Alain KEVER, commissaire expéditeur, né le 03 mars 1979 à Eupen (B), demeurant à B-4700 Eupen, 31b, Schönefelderweg.

Le cédant Monsieur Edgar KEVER, prénommé, reconnaît avoir reçu du cessionnaire le prix de la cession avant les présentes dont quittance.

Monsieur Edgar KEVER, en sa qualité de gérant de ladite société "NOXA-TRANS S.à.r.l." déclare au nom de celle-ci, accepter la cession de parts intervenue, le tout conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

L'associé unique déclare accepter cette cession.

Le nouveau propriétaire est subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir d'aujourd'hui. Suite à la résolution qui précède l'article 6 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- euros), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur de cent euros (100,00 €) chacune, entièrement souscrite et se compose comme suit:

- Monsieur Edgar KEVER, prénommé, 87 parts huit mille sept cent Euros	8.700,00€
- Monsieur Alain KEVER, prénommé, 38 parts trois mille huit cent Euros	3.800,00€
Total: 125 parts douze mille cinq cents Euros	12.500,00€"

Troisième résolution

Il décidé à l'unanimité de modifier l'article 8 alinéa 5 pour lui donner la teneur suivante: „Lors d'une cession de parts, la valeur des parts sociales correspond à la valeur nominale."

Quatrième résolution

Il décidé à l'unanimité d'ajouter à l'article 8 un sixième alinéa avec la teneur suivante:

„Les associés ont un droit de préemption sur les parts sociales dans tous les cas de cession de parts."

Cinquième résolution

Monsieur Edgar KEVER est confirmé comme gérant de ladite société pouvant engager la société par sa signature individuelle.

Sixième et Dernière résolution

Monsieur Alain KEVER, prénommé, est nommé comme gérant pour une durée indéterminée, pouvant engager la société valablement par sa signature individuelle.

DONT ACTE, fait et passé à Clervaux, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Kever, Kever, Martine Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 03 février 2009. Relation: CLE/2009/87. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Rodenbour.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 05 février 2009.

Martine WEINANDY.

Référence de publication: 2009022732/238/65.

(090022082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Borealis (Luxembourg) S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 629.020,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 108.217.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 30 janvier 2009.

Pour la Société

Borealis (Luxembourg) General Partner S.à r.l.

Gérant - Associé commandité

Olivier DORIER

Gérant B

Référence de publication: 2009022432/1337/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB01800. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.